

LE NARRATEUR UNIVERSEL

Décadi 10 Frimaire, an VI.

(Jeudi 30 Novembre 1797).

Continuation des destitutions d'un grand nombre d'officiers de l'armée russe. — Serment que devront prêter les membres du corps législatif de la république cisalpine. — Lettre de Buonaparte aux chefs des trois ligues grises, concernant la réunion de la Vallée à la république cisalpine. — Lettre de Sonthonax à ses collègues du corps législatif. — Discussion et approbation de la résolution qui exclut les ci-devant nobles des fonctions publiques.

A V I S.

Les Abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du NARRATEUR UNIVERSEL, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, maison de la Réunion. Le prix est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 28 octobre.

L'empereur continue à réformer ou plutôt à épurer son armée. A voir tant de démissions & de renvois, on dirait qu'il ne doit plus rester un officier. Mais lorsqu'on pense à la manière dont on s'est jusqu'à présent procuré ces places, l'étonnement cesse. Voici quelques détails sur ces abus.

Lorsqu'un père étoit décidé à placer son fils dans l'état militaire, il le faisoit enrôler pendant qu'il étoit au berceau ; dès cet instant il étoit censé servir, & il avança en grade à mesure qu'il avança en âge. Ainsi, il est arrivé qu'un enfant de douze ans se trouvoit lieutenant ; & il se rendoit quelque fois à l'armée, qui se voyoit par-là inondée de parvils officiers, sans talens, sans expérience, & dont l'inutilité étoit fort à charge.

Pour remédier à cet usage absurde, l'empereur s'est armé de fermeté. La réforme est tombée sur beaucoup de ces lieutenans & de ces porte-drapeaux ; elle a frappé aussi, il est vrai, sur quelques sujets utiles. L'opération a été précipitée autant qu'inattendue. Et telle est la source de ce mécontentement universel qui fermente parmi les Russes, & qui a donné lieu à des bruits que l'avenir peut réaliser plus ou moins, mais qui jusqu'ici au moins sont tout-à-fait sans fondement.

On a presque ignoré que d'assez grands différens s'étoient élevés depuis peu entre notre cour & celle de Suede. Déjà on avoit fait d'ici avancer plusieurs corps de troupes vers la Finlande. La Suede a donné satisfaction ; & tout est concilié à cet égard.

Toute l'attention de notre cabinet, est en ce moment, dirigée vers l'Allemagne. Il est vivement sollicité par la cour de Londres de prendre part aux grands intérêts qui s'y agitent. Jusqu'ici, il s'est borné à des déclarations relatives à l'intégrité de l'Empire germanique, que Paul I^{er} semble vouloir assister, au moins en paroles, dans les extrémités où il se trouve. L'avenir fera connoître la valeur de ces protestations de service & de zèle.

E S P A G N E.

Du Férol, le 11 novembre.

Léger-Félicité Sonthonax, commissaire délégué par le gouvernement français aux Isles-sous-le-Vent, député de Saint-Domingue au corps législatif, à ses collègues.

Le courrier qui part pour Paris à l'instant de mon arrivée de relâche au port du Férol, ne me laisse que le tems de vous en prévenir. J'ai fait la traversée la plus cruelle & la plus orageuse ; notre bâtiment a fait jusqu'à 80 poncees d'eau à l'heure. J'ai quitté Saint-Domingue dans le même état où il étoit à votre départ, la paix intérieure dans toute la partie du Nord, & la culture faisant chaque jour des progrès. Une corvette venant du Cap, d'où elle a mis à la voile un mois après le bâtiment qui me portoit, a relâché à la Corogne ; elle apporte quelques passagers dont les principes & la conduite à Saint-Domingue méritent toute votre surveillance en France. De ce nombre sont l'ingénieur Vincent & le nommé Malenfant. On les dit députés de cette compagnie usurière qui a à sa tête un membre du gouvernement de Saint-Domingue, & qui accapare tous les biens nationaux de cette isle. Je pense que vous avez déjà fait des démarches pour faire rendre gorge à ces sangsues publiques, qui se sont gorgés d'or en insultant à la misère des hommes vertueux qui, comme vous, ont toujours oublié leurs intérêts particuliers pour ne songer qu'à ceux de la métropole du gouvernement français.

Salut & fraternité,

SONTHONAX.

I T A L I E.

De Florence, le 8 novembre.

Le gouvernement de Toscane a cru politique d'empêcher qu'on ne manifestât trop de joie au sujet du glorieux traité de paix conclu par sa majesté impériale. On assure, & rien n'est plus probable, qu'un article secret de ce traité garantit l'intégrité des états du grand-duc. On croit cependant qu'il y aura une espèce d'échange ; que Fivizzano & Pontremoli, qui sont enclavés dans la république cisalpine, seront cédés aux Ci-alpins ; & que le grand-duc sera dédommagé aux dépens de la république de Lucques.

De Bologne, le 9 novembre.

La rétribution qu'on donnoit pour la célébration de la messe, a été augmentée : on ne pourra pas offrir moins d'une livre de Bologne. Quelques personnes crient au

scandale, en voyant ainsi fixer un taux pour ce qui ne peut avoir de prix; mais on leur répond qu'il est juste que les prêtres vivent de l'autel.

Il continue à passer ici des troupes destinées, dit-on, pour Ancône, où elles doivent s'embarquer. On prétend qu'elles prendront possession du duché d'Urbin & d'une partie de la Marche en vertu d'un article secret du traité de paix.

De Gènes, le 12 novembre.

Les traités de la république française avec l'empereur & le roi de Sardaigne avoient répandu ici les plus grandes alarmes. On ne craignoit rien moins qu'un démembrement. Le gouvernement provisoire, pour assurer la tranquillité publique, appella aussi-tôt un membre de chaque centralité, avec lesquels il formera une espèce de représentation nationale. Il envoya en même tems à Milan un de ses membres, chargé de solliciter auprès du général Buonaparte, une résolution définitive concernant la constitution. Une lettre de ce commissaire annonce que la république conservera son intégrité & son indépendance; que le général s'occupe à revoir la constitution de concert avec le ministre Faipoult, & qu'on pourra la présenter dans quelques jours à l'acceptation du peuple.

De Milan, le 14 novembre.

Le premier frimaire est fixé pour l'installation de notre corps législatif. Voici le serment que chacun de ses membres sera tenu de prononcer :

« Je jure obéissance inviolable à la constitution & haine éternelle à la royauté, aux aristocrates & aux oligarques; & je m'engage à ne jamais supporter un joug étranger, & à contribuer de toutes mes forces au maintien & à la prospérité de la république ».

D'après un ordre de Buonaparte, tous les noms des patriotes de Venise, des villes & autres lieux de la Terre-Ferme qui ont été cédés à l'empereur, seront inscrits sur une liste présentée à un congrès national qui se tiendra ici. Ceux d'entr'eux qui seront reconnus & admis par le directoire cisalpin, obtiendront les droits de *citoyens actifs* de la république cisalpine.

Les Cisalpins viennent de prendre possession de Bosco-Parmigiano, situé dans une des isles du Pô, près de Crémone, sur lequel la cour de Parme avoit de tout tems formé des prétentions.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE D'ITALIE.

Les lignes grises avoient sollicité la médiation du général Buonaparte, comme plénipotentiaire de la république française, dans leurs différens avec la Valteline. Comme ils n'avoient point profité du terme fixé pour envoyer leurs députés près du général français, la réunion de la Valteline à la république cisalpine a été prononcée. Les chefs des lignes grises, dans l'espoir de prévenir l'effet de cette décision, ont écrit, le 23 octobre, à Buonaparte une lettre où ils le prient de leur députation de partir le premier novembre pour se rendre auprès de lui. Ils rejettent ce retard sur les lenteurs inévitables des formes de leur constitution démocratique qui les obligeoient à demander les ordres ultérieurs de leur peuple, à chaque nouvel aspect que prenoit cette affaire. Ils ont reçu la réponse qui suit :

Buonaparte aux chefs des trois lignes grises.

Au quartier-général de Milan, le 21 brumaire.

Magnifiques et puissans seigneurs,

Le citoyen Comeyras, résident de la république française, vous a fait passer la décision que j'ai prise, au nom de la république française, le 19 vendémiaire (10 octobre dernier, vieux style), par laquelle les peuples de la Valteline, Chiavenna & Bormio sont libres de pouvoir se réunir à la république cisalpine, laquelle réunion a effectivement eu lieu.

Vous avez, magnifiques & puissans seigneurs, sollicité la médiation de la république française. Je l'avois acceptée avec répugnance, étant dans nos principes de ne nous mêler que le moins possible dans les affaires des autres peuples. Mais j'ai dû céder à de vives instances. J'ai dû céder même à la voix du devoir, étant garant de l'exécution des capitulats qui vous lient avec les peuples de la Valteline, de Chiavenna & de Bormio.

De quelle influence & de quelle raison a-t-on pu se servir pour vous aveugler sur vos véritables intérêts, & vous faire substituer à la conduite franche & loyale qui distingue votre brave nation, une conduite tortueuse, contraire à la bonne foi, & spécialement aux égards que vous deviez à la grande nation que vous aviez choisie pour médiatrice ?

Depuis quatre mois que j'ai accepté la médiation, & quoique le citoyen Comeyras vous ait continuellement sollicité, ce n'est qu'aujourd'hui, lorsque vous avez dû savoir la décision que j'avois prise, que vous avez envoyé des députés.

Magnifiques & puissans seigneurs, votre brave nation est mal conseillée. Les intrigans substituent la voix de leurs passions, de leurs préjugés, à celle de l'intérêt de leur patrie, & aux principes de la démocratie.

La Valteline, Chiavenna & Bormio sont irrévocablement réunis à la république cisalpine. Au reste, cela n'altérera d'aucune manière la bonne amitié & la protection que la république française vous accordera, toutes les fois que vous vous conduirez envers elle avec les égards qui sont dus au plus puissant peuple de l'Europe.

Croyez aux sentimens d'estime & à la considération que j'ai pour vous.

Signé, BUONAPARTE.

DÉPARTEMENT DE LA DYLE.

De Bruxelles, le 6 frimaire.

Deux divisions de l'armée du Nord sont rentrées en Hollande. On assure que 15 mille hommes de l'armée d'Allemagne vont également se rendre sur les frontières de la république batave, & que ces troupes pénétreront dans l'électorat d'Hanovre, le duché de Brême & jusqu'à Hambourg. Tel est le projet qui, suivant le bruit général, va être mis sous peu à exécution. Il est peu probable que la Prusse tienne compte de ses engagements avec les états de l'Empire, compris dans la ligne de neutralité, & qu'elle cherche à empêcher l'invasion de la Haute-Allemagne, par les armées françaises. Il est plus vraisemblable qu'elle a déjà des arrangemens secrets avec le gouvernement français, qui se seroit engagé à la mettre ou à la laisser se mettre en possession de Hambourg. On ne tardera pas à voir ce qu'il peut y avoir de réel dans ces conjectures politiques.

DE PARIS, le 9 frimaire.

La mort du roi de Prusse, décédé à Potsdam, le 26 brumaire (16 novembre), est officiellement confirmée, comme nous l'avons annoncé hier. Le prince, son fils, s'est fait proclamer roi, sous le titre de Frédéric-Guillaume IV.

Il y aura des changemens dans le ministere, & surtout dans les premieres places de la cour. Mais le ministre le plus influent, le comte de Hautwiiz, chargé des relations extérieures, avoit d'avance & conservera la faveur du jeune prince.

On assure que, dès son arrivée à Postdam, le roi a fait arrêter les maîtresses de son pere, entr'autres la comtesse de Rietz & madame de Soultki. Le comte de Rietz, Saint-Ygnor & Dammartie sont aussi arrêtés.

— Le directoire exécutif songe à envoyer à Berlin un ministre extraordinaire pour complimenter le jeune roi sur son avènement au trône. Plusieurs candidats avoient, dit-on, été présentés d'avance; mais aucun n'avoit encore été agréé. Cette mission est plus importante que ne pourroient le croire certaines personnes, dans un moment où l'Angleterre & la Russie vont diriger leurs espérances vers la nouvelle cour, & tâcher de circonvenir le jeune roi pour s'emparer de son esprit qu'on dit hardi & entreprenant, & de l'influence de son cabinet, qui sera grande au congrès de Rastadt.

— On fait déblayer la grande cour du Luxembourg pour une fête qui doit avoir lieu, dans quelques jours, au palais du directoire, relativement à la ratification du traité de paix avec l'empereur.

Nous donnons pour certain que cette ratification sera apportée, sous très-pen, de Rastadt à Paris par Buonaparte lui-même. Rien ne sera négligé pour rendre vraiment digne de ce héros la fête & la réception qu'on lui prépare au directoire.

— Le directoire a achevé les nominations aux places d'inspecteurs des contributions directes; 42 ci-devant membres de la convention ont été portés à ces places. Le citoyen Duperret, chef de bureau au ministere de la police, en a obtenu une dans le département de Vaucluse.

L'organisation de la gendarmerie est aussi achevée.

— On a arrêté avant-hier & conduit au Temple un tapissier qui faisoit encaisser & envoyoit à Lyon des bustes du dernier roi des Français, & de son épouse, avec les attributs de la royauté.

— Les publicistes que Buonaparte avoit demandés pour l'Italie, n'ont pas voulu se rendre dans ce pays, depuis que ce général l'a quitté. On assure que le directoire a nommé à leur place Ginguéné, directeur-général de l'instruction publique, qui a été, après le 18 fructidor, sur la liste des dix pour le directoire; & le citoyen Gallois, dont la modestie a refusé plusieurs emplois éminens, même un ministere, & qui est connu par des traductions estimées, par un patriotisme aussi invariable qu'éclairé, & par quelques missions politiques, entr'autres dans la Vendée, où il a développé un caractère tout-à-la-fois sage, ferme & conciliant.

— On prétend que le pape a conclu un traité d'alliance avec l'empereur de Russie. Ce seroit là, dans les circonstances actuelles, un danger plus qu'un appui pour sa sainteté.

— Le rappel de M. le marquis del Campo n'est point

une disgrâce. Il a une pension de retraite de 30 mille livres argent de France, outre le titre de conseiller d'état qui, quoique plus important en Espagne, qu'il ne l'étoit parmi nous, ne donne cependant aucune fonction active.

Le prince de la Paix, en annonçant son successeur à M. del Campo, lui a adressé une lettre fort honorable sur ses longs & anciens services.

— Le général Moulin est à la veille de partir de Paris pour aller, à la place de Bournouville, commander la partie des troupes françaises rentrées en Hollande.

— *L'Ami des Loix*, en persistant à demander une révolution pour plusieurs des cantons suisses, déclare de la maniere la plus affirmative que « la république française veut à tout prix maintenir l'intégrité du territoire et l'indépendance du peuple honnête qui l'habite ».

— Boutteville, ci-devant employé dans la Belgique, est nommé substitut du commissaire du directoire près le tribunal de cassation.

— Le directoire fait déclarer officiellement qu'il est faux que la société théophilantropique qui se réunit dans le temple Saint-Gervais, ait été dispersée par ses ordres.

Il ne dément pas également ce qu'on a dit de son influence sur la dissolution du cercle constitutionnel; & ce silence paroît en confirmer la vérité. Cependant plusieurs de ceux qui étoient du cercle continuent à soutenir que le gouvernement n'a eu aucune part à cette clôture; qu'elle a été très-volontaire de la part des associés; & que c'est simplement Bergoëng, membre du conseil des cinq cents, qui a emporté les clefs.

PHYSIQUE.

Le citoyen Chevalier assure avoir inventé une fusée incendiaire, inextinguible, qui se lance avec une arme à feu, & brûle la voilure & les agrès d'un vaisseau. Il déclare qu'il montra content, s'il parvient à incendier le superbe port de la Tamise.

On sait qu'un chirurgien, nommé Dupré, sous le regne de Louis XV, retrouva l'invention du fen grégois. L'expérience qu'il en fit sur un des bassins du parc de Versailles, fit frissonner toute la cour. Louis XV acheta ce terrible secret, qui descendit dans le tombeau avec son auteur.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 9 brumaire.

La commission chargée d'examiner la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'établir un journal tachygraphique des séances des deux conseils, est composée des citoyens Poulain-Grandpré, Savary, Guilleumardet, Porte & Lamarque.

Le projet présenté par Favard sur la successibilité des enfans nés hors du mariage, est adopté. (Nous en ferons connoître demain les dispositions principales.)

Des républicains de Draguignan se plaignent dans une pétition au conseil de ce que les élections de cette commune en l'an 5 n'ont pas été libres; le lieu des séances de l'assemblée électorale a été constamment cerné & menacé par deux pieces de canon; cette force armée étoit dirigée par Willot, Monnat, Dexon & Leopold Stabenrath. Les pétitionnaires demandent la déportation de ces individus. — Le conseil ordonne le renvoi au directoire.

Des républicains de Toulouse accusent les nobles d'a-

voir jusqu'ici soldé les révoltes & les ennemis de l'état : ils demandent que leurs fortunes servent à indemniser la république des frais d'une guerre qu'ils ont provoquée & alimentée de tous leurs moyens.

Cette pétition est renvoyée à la commission existante. Laloï, par motion d'ordre, soumet au conseil la question de savoir, quand & comment seront remplacés les administrateurs nommés en vertu & depuis la loi du 19 fructidor, à la place de ceux dont les élections ont été déclarées nulles. L'opinant est d'avis qu'ils doivent tous l'être aux prochaines élections.

Le conseil ordonne le renvoi à l'examen d'une commission.

Garnier (de Saintes), par motion d'ordre, demande que la commission d'instruction publique soit chargée de présenter un projet de loi, pour que toutes les maisons particulières d'éducation soient mises sous la surveillance des magistrats publics. Il se fonde sur ce que dans un grand nombre de ces maisons, on inculque à la jeunesse des idées & des sentimens entièrement contraires aux principes de la république & de la liberté.

Le conseil ordonne le renvoi à la commission d'instruction publique.

On demande l'impression du discours de Garnier.

Gomaire s'y oppose ; ce discours, dit-il, ne contient aucune idée neuve sur l'éducation : je rends justice aux talens du préopinant ; mais enfin son discours n'est qu'une amplification de rhétorique, très-bien faite il est vrai ; cependant comme il ne nous a rien présenté de nouveau, je ne crois pas qu'on doive, aux frais de la république, imprimer son discours.

L'impression n'est pas ordonnée.

Porte présente & le conseil adopte le projet de résolution sur l'organisation de la gendarmerie nationale dans la Corse.

Le conseil des anciens ayant rejeté la résolution sur les rentes viagères, Duchesne en propose une autre divisée en plusieurs titres relatifs aux rentes antérieures à la dépréciation du papier-monnaie, qui seront payées sans retenue, & à celles contractées pendant la dépréciation du papier-monnaie.

Celles-ci seront acquittées d'après un tarif annexé à la résolution & calculé tant sur l'échelle de dépréciation du papier-monnaie que sur l'âge des créanciers.

Le conseil a ordonné l'impression, & a ajourné la discussion à 24 heures après la distribution.

On a repris ensuite la discussion sur les avoués. Il est arrêté qu'il y aura des avoués près les tribunaux civils.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen ROSSÉE.

Séance du 8 frimaire.

Bordas fait un rapport sur la résolution du 5 frimaire relative aux déclarations des jurés en cas de partage de voix. Le conseil des cinq cents a décidé qu'en cas de partage de voix, la déclaration des jurés sera censée faite à la charge de l'accusé. La commission propose d'approuver la résolution. — Le conseil l'approuve.

Legrand fait un rapport sur la résolution du 17 frimaire, qui termine le montant des crédits à ouvrir aux divers ordonnateurs pendant l'an VI. Une loi précédente, dit-il, a porté les dépenses de cette année à 616 millions. Celle-ci n'en est que le développement. Il propose de l'approuver.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

Séance du 9 frimaire.

Sur le rapport de Chatry-Lafosse, le conseil approuve une résolution du 5 frimaire, qui autorise l'hospice civil de Villefranche à vendre des bâtimens dégradés qui lui appartient, pour acquérir, à la place, un domaine rural.

On reprend la discussion sur les ci-devant nobles.

Guchamp défend la résolution du reproche d'injustice & d'inconstitutionnalité qu'on lui a fait. Il soutient qu'elle est sage, utile & conforme au salut public.

Larmagnac reproduit contre la résolution plusieurs des objections faites par Laussat & par Baudin.

Regnier soutient la résolution. Il reproduit dans son opinion les réflexions faites avant-hier par Rousseau. Il ajoute que ce qui démontre la justice de la résolution, ce sont les correspondances saisies en Italie, qui portent toutes que c'est en influençant les choix des assemblées populaires, que les ci-devant nobles espèrent renverser la république. Vous vous plaignez, dit Regnier, en s'adressant aux nobles ; vous vous plaignez de ce que la résolution vous traite en étrangers, lorsqu'il est constant que vous êtes les ennemis du gouvernement actuel. Vous devriez plutôt admirer sa générosité.

Dugué-d'Assé & un autre membre demandent à parler contre la résolution ; d'un autre côté on réclame la clôture de la discussion.

Le conseil la ferme & approuve la résolution.

Bourse du 9 frimaire.

Amsterdam.....	57 $\frac{1}{4}$, 58 $\frac{1}{4}$.	Lausan.....	1 b., $\frac{2}{3}$ perte.
Idem.....	55 $\frac{1}{2}$, 56 $\frac{1}{2}$.	Lond. 27 l. 5 s.,	26 l. 17 s. $\frac{1}{2}$,
Hamb. 196, 195 $\frac{1}{4}$,	193 $\frac{1}{4}$, 193 $\frac{1}{2}$.		27 l.
Madrid.....	13 l.	Inscript. .7 l. 17 s. 6 d.,	12 s. 6 d.,
Mad. effect.....	15 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.		6 d., 17 s. 6 d.
Cadix.....	13 l.	Bon $\frac{1}{2}$.	51. 6 s. $\frac{1}{2}$, 6 s., 5 s. $\frac{1}{2}$
Cadix effect.....	15 l.	Bon $\frac{1}{4}$.	41 l. 10 s., 41 l., 40 l. p.
Gènes.....	95 $\frac{1}{2}$, 95, 93 $\frac{1}{2}$.	Or fin.....	104 l. 15 s.
Livourne.....	103 $\frac{1}{2}$, 102.	Lingot d'arg.....	50 l. 12 6 d.
Lyon.....	pair 15 j.	Piastre.....	5 l. 6 s. 6 d.
Marseille.....	pair 30 j.	Quadruple... ..	80 l. 12 s. 6 d.
Bordeaux.....	pair 10 j.	Ducat d'Hol.....	11 l. 12 s.
Montpellier.....	idem.	Guinée.....	25 l.
Bâle.....	1 b., $\frac{1}{2}$ perte.	Souverain.....	34 l. 15 s. à 35 l.
Esprit $\frac{3}{4}$,	610 à 615 liv. —	Eau-de-vie 22 deg.,	420 à 425 l.
— Huile d'olive,	11. 3 s., 4 s. —	Café Martin,	21. 5 s., 6 s. $\frac{1}{2}$.
— Café Saint-Domingue,	2 liv. 2 s., 3 s. —	Sucre d'Ham-	bourg, 2 liv. 2 s., 5 s. —
— Savon de Marseille,	16 sols. —	Coton du Levant,	1 liv. 15 s. à 2 liv. 14 s. —
— Coton des isles,	2 l. 14 s. à 3 liv. 4 s. —	Sel, 4 l. 5 à 10 s.	

J. J. MARCEL.